

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DOUZE FÉVRIER DEUX MIL VINGT

L'An deux mil vingt le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05/02/2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Jean-Serge HURTEVENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Serge HURTEVENT – Anne-Sophie FERNANDES – Daniel JAVELOT – Samira SALHI-JOLIT – Pascal VISCIÈRE – Jean-Claude MENEAU – Elisabeth CHAUBET – Adèle DENIS – Martine LÉON – Sophie BABIN – Damien VANWATERLOO - Ingrid MOIRET - Fabien BARREAU et Elodie ROUSSEAU.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : Marc BADILLER qui donne pouvoir à Jean-Claude MENEAU et Jean-Pierre HARDOUIN qui donne pouvoir à Sophie BABIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Sophie FERNANDES.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 09 JANVIER 2020 est approuvé.

I – BUDGET COMMUNAL 2019 - APPROBATION COMPTE DE GESTION dressé par Madame LIMET, Receveur

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Par un vote unanime (16 pour) ;

APPROUVE que le compte de gestion du Budget Communal dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2020-007 Publiée le : 15/02/2020 reçue en Préfecture le : 15/02/2020

II - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif Communal 2019 est présenté aux Membres du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le Compte de Gestion de l'exercice considéré ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Claude MENEAU, **DÉLIBÈRE** par un vote à la majorité (10 pour, 5 contre) ;

1° DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		681 647,02	180 522,74	72 592,29	180 522,74	754 239,31
Opérations de l'exercice	1 851 171,30	1 328 043,22	1 585 925,20	1 794 344,53	3 437 096,50	3 122 387,75
TOTAUX	1 851 171,30	2 009 690,24	1 766 447,94	1 866 936,82	3 617 619,24	3 876 627,06
<i>Résultat de clôture</i>		<i>158 518,94</i>		<i>100 488,88</i>		
Restes à Réaliser			141 954,86	52 300,00	89 654,86	
TOTAUX CUMULES	1 851 171,30	2 009 690,24	1 908 402,80	1 919 236,82	3 759 574,10	3 928 927,06
RESULTATS DEFINITIFS		158 518,94		10 834,02		169 352,96

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2020-008 Publiée le : 15/02/2020 reçue en Préfecture le : 15/02/2020

III - FISCALITÉ 2020

Monsieur JAVELOT donne lecture de la circulaire concernant les votes des taux en 2020.

En 2020 le taux Taxe d'Habitation applicable sera le même qu'en 2019 (réforme de la fiscalité article 16 de la Loi de finances pour 2020), en conséquence une décision de reconduction du taux TH n'est pas nécessaire.

Avec les nouvelles règles de lien entre les taux, le foncier bâti « taux pivot » ; la Taxe sur Foncier Non Bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti.

Dans le cas où la Commune souhaiterait faire évoluer les taux des Fonciers Bâti et Non Bâti, il conviendra d'interroger préalablement la DDFIP pour vérifier la légalité des taux envisagés.

IV - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHEILLÉ A LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITÉS EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'ÉGARD DE LEUR PERSONNEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide à l'unanimité (16 pour) :

Article 1^{er} :

La Commune de CHEILLÉ charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La Commune de CHEILLÉ précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 3 :

La Commune de CHEILLÉ s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

V - SIEIL – RÉSEAU TÉLÉCOM - Rue de Chinon / rue de la Prairie (SIE 2097-2018)

Monsieur VISCIERE présente au Conseil Municipal le projet d'enfouissement du réseau télécom, de la rue de Chinon à la rue de la Prairie (station d'épuration).

	Coût global TTC	P A R T I C I P A T I O N		
		ORANGE	SIEIL	COMMUNE
Réseau EDF	63 952,03 €		63 952,03 €	0,00 €
Réseau Télécom	29 958,23 €	5 257,20 €		24 701,03 €
Fonds de concours du SIEIL			+2 899,81 €	- 2 899,81 €
Total	93 910,26 €	5 257,20 €	66 851,84 €	21 801,22 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (16 pour)

RETIENT l'opération SIE 2097-2018 rue de Chinon – RD 751 a – rue de la Prairie

ACCEPTE le reste à charge communal de 21 801,22 €

AUTORISE le Maire à signer la commande

N° 2020-010 Publiée le : 15/02/2020 reçue en Préfecture le : 15/02/2020

VI - MOTION DE SOUTIEN A LA FILIÈRE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires-;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de CHEILLÉ par un vote majoritaire (8 pour, 6 contre, 2 abstentions) ;

demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

N° 2020-011 Publiée le : 15/02/2020 reçue en Préfecture le : 15/02/2020

VII - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-037 en date du 09 avril 2014, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur Jean-Serge HURTEVENT, Maire de la Commune de CHEILLÉ a utilisé cette délégation :

ENTENDRE : 400,00 € H.T. (protections auditives sur mesure)

AZ EQUIPEMENT : 788,00 € H.T. (marquage arrêt bus Beauregard)

SIEIL : 661,50 € H.T. (EP rue d Vieux Chêne)

SIEIL : 4 354,32 € H.T. (EP La Surprise)

SIEIL : 1 130,76 € H.T. (EP La Barbée)

BRUNET : 3 685 € H.T. (Circulateur chaufferie bois)

MANUTAN : 1 102,90 € H.T. (vestiaires mobiles et 200 cintres)

BABIN : 280 € H.T. (Réparation toiture WC église)

RTL : 3 438,20 € H.T. (balayage rue)

N° 2020-012 Publiée le : 15/02/2020 reçue en Préfecture le : 15/02/2020

COMPTE-RENDU COMMISSION

Compte rendu commission bâtiments du 28 janvier 2020

PRESENTS : HURTEVENT Jean-Serge, BADILLER Marc, VISCIERE Pascal, SALHI JOLIT Samira, MENEAU Jean-Claude, LÉON Martine, DENIS Adèle

Maison BALLADE

La commission propose de demander au cabinet d'étude d'étudier un projet en maintenant l'escalier actuel qui est en bon état et qui permet d'accéder aux combles.

Marc BADILLER voit Mr BABIN pour la reprise de la couverture

Sanitaires du Bourg

Demande de devis pour remédier aux infiltrations d'eau pluviale au niveau du rondelis (entre mur et toiture)

Vélux 51 Rue de chinon

Nos agents examineront et si ce n'est pas nécessaire de le changer, voir si possibilité de mettre un store.

Salle des fêtes Camille Claudel

Le couvreur va passer pour voir de l'intérieur la fuite dans le WC dame.

Devant de scène à refaire (charnières aimants et peut être la repeindre

Repeindre le réfrigérateur

Salle Agnès Sorel

Eclairage extérieur, si pas de devis intéressants au 20 février, prévoir l'installation de lampes avec détecteur (solaire) par nos agents.

INFORMATIONS

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le 25 Février 2020 à 18h00.

TOUR DE TABLE

Jean-Serge HURTEVENT annonce que le pressoir a été attribué au Syndicat des Vins d'Azay. *Reste à voir comment le sortir de TOURS, le rapatrier sur le Ridellois et définir le lieu d'implantation final.*

Anne-Sophie FERNANDES ;

- a assisté au Conseil d'Ecole (185 élèves), inquiétudes des parents sur les règles d'accès au transport scolaire à la rentrée prochaine. Elle enverra le compte-rendu à chacun dès qu'elle l'aura reçu.
- signale un problème de comportement d'un habitant dans la rue de Chinon.

Samira SALHI-JOLIT :

- dit que l'Architecte MAES a rectifié les esquisses d'aménagement du 22 rue de Chinon, qui seront étudiées en Commission bâtiment
- a assisté au SAVI qui préconise la suppression d'un ouvrage d'art au Ruisseau du doigt / Moulin de Charrière 150 000 € (80% de subv A.E.) 165 000 € de frais d'études / déversoir à Cheillé (90% subv A.E.). Objectif 2020 : pollution diffuse (avec les agriculteurs) 2 millions € sur 6 ans.

Damien VANWATERLOO

- a assisté à la Commission Sports, en janvier ; projet d'extension du SPADIUM de MONTS / Subventions 2020 aux clubs sportifs : 36 000 € de demandes reçues pour un budget de 15 000 €
- demande la fermeture aux véhicules entre « Les Hauts de Blaise » et « Les Cormiers ». *Des jardinières, laissant le passage aux vélos seront installées et un panneau « sans issue » sera mis à l'entrée de l'Allée des Cormiers.*

Jean-Claude MENEAU a assisté à la Commission Développement Economique : zone de SACHÉ reste 1 terrain pour 3 demandeurs (prévision d'extension de zone) / Gestion des tiers lieux d'AZAY LE RIDEAU, de SORIGNY et ESVRES / Préparation des « Talents et Savoir-Faire » reconduction comme en 2019, date : 19-20 Septembre 2020.

Elodie ROUSSEAU

- demande quand sera réparée la rue de la Brosse (virage défoncé) ? Pascal VISCIERE annonce les travaux d'élargissement et renforcement de la rue en mars.
- signale un accrochage dans le mini giratoire rue de l'Ile Bouchard.

Fabien BARREAU

- dit qu'il y a eu un accident à l'entrée de Cheillé, sur la déviation, impliquant 4 véhicules
- signale que les travaux rue de Bercy, ont fissuré l'habitation au n° 2. *Pascal VISCIERE dit être allé avec Engie pour un problème d'éboulement d'une cave rue de Bercy et que l'entreprise a érigé un mur pour la soutenir. Personne d'autre ne s'est plaint en mairie.*

Pascal VISCIERE :

- a été à la réunion de chantier de l'Eco quartier ; les réseaux eaux usées sont installés, reste les tranchées techniques, les coffrets eaux-usées et gaz seront mis en place en mars.
- annonce que la remise en état et renforcement de la piste cyclable sera à la charge du transporteur

- signale le déplacement des arrêts de bus ; 1 à l'ancienne gare et 1 au Vaurichard celui sur la Route Départementale est retiré. AZ Equipement fera les marquages.

Daniel JAVELOT signale qu'il y a eu une grosse fuite d'eau sur la RD 17 - rue du Vieux Chêne, au niveau du ruisseau du doigt, les réseaux qui traversent sont en PVC avec des coudes avec une pression de 7 à 8 Kg. Une deuxième fuite a été découverte, 10 m3/heure sur chemin forestier, entre Xaintrailles et le Haut Beigneux.

Prochaine réunion le **Mercredi 04 Mars 2020**

Délibérations prises le 12/02/2020

2020-007	BUDGET COMMUNAL 2019 - APPROBATION COMPTE DE GESTION
2020-008	BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
2020-009	PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHEILLÉ A LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITÉS EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'ÉGARD DE LEUR PERSONNEL.
2020-010	SIEIL – RÉSEAU TÉLÉCOM - Rue de Chinon / rue de la Prairie (SIE 2097-2018)
2020-011	MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN
2020-012	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

HURTEVENT Jean-Serge		FERNANDES Anne-Sophie	
JAVELOT Daniel		SALHI-JOLIT Samira	
BADILLER Marc	Pouvoir à J-C MENEAU	VISCIERE Pascal	
MENEAU Jean-Claude		HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à S. BABIN
DENIS Adèle		LÉON Martine	
CHAUBET Elisabeth		BABIN Sophie	
MOIRET Ingrid		VANWATERLOO Damien	
BARREAU Fabien		ROUSSEAU Elodie	